



**Cerema**

Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Méditerranée

# Procédure de ré-examen des CBS et PPBE de 3<sup>e</sup> échéance (2017-2018) des grandes ITT

# Contexte

## **Constat :**

- Importants retards dans la mise en oeuvre de la directive européenne pour les échéances 1 et 2 (mise en demeure de la CE en 2013, éventualité d'une saisine de la cour de justice,...).
- Imminence de l'échéance à venir (2017 CBS -2018 PPBE).

## **Demande DGPR au Cerema (2015):**

- Elaborer une stratégie / méthodologie pour faciliter les procédures de ré-examen/révision des cartes et PPBE **des grandes ITT**.

# Principes - CBS

## Principe général :

Si aucune modification substantielle des infrastructures n'est intervenue entre 2007-2012 (1<sup>ere</sup> et 2<sup>e</sup> échéances) et 2016 → **Cartes existantes reconduites.**

Sinon **Cartes révisées.**

# Principes - CBS

## ***Modification substantielle ?***

1. Elements de nature à faire évoluer l'**exposition au bruit** :
  - Construction de nouvelles protections acoustiques « à la source ».
  - Evolution des vitesses réglementaires.
  - Evolution significative de l'urbanisation aux abords des infrastructures.
  
2. Remise à niveau des **cartes existantes** :
  - Cartes réalisées suivant la méthode simplifiée
  - Changement de maîtrise d'ouvrage
  - Anomalies constatées post-approbation
  
3. Evolution du **réseau** :
  - Nouvelles infrastructures éligibles
  - Effet de la mise en service des nouvelles infras sur réseau existant (report trafic)

# Principes - CBS

Dans tous les cas, **production de nouveaux arrêtés préfectoraux** :

- reconduisant les cartes dont le ré-examen ne montre pas une nécessité de révision.
- portant révision des autres.

# Principes - PPBE

3eme échéance des PPBE → « Assemblage » : Bilan des PPBE 1 et 2

Quelques lignes directrices :

- Reconduction des actions préventives
- Prorogation des actions curatives non réalisées en explicitant les raisons
- Le cas échéant, mise en exergue de nouvelles actions.

# Calendrier – CBS :

- **Eté 2016** : sur la base des CBS 2012, le Cerema procède au ré-examen des cartes  
→ fourniture d'une liste des itinéraires à réviser ou reconduire → Validation DDT(M).
- **Pour le 30/06/2017** : «Assemblage » des cartes reconduites ou révisées avec approbation et publication par les préfets.

# Réalisation – CBS :

**Pilotage** : Cartes élaborées par l'Etat quel que soit le gestionnaire

→ Préfet et DDT(M).

**Réalisation** : A ce jour, modalités ***non encore arrêtées*** par le Ministère (DGPR)

→ reconduite de l'organisation 2012 (circ du 10 mai 2011) ?

- Cerema : Voies ferrées et RRNnc

- SCA : Autoroutes

- réseaux départementaux et communaux : AO DDT(M) avec bureaux d'études privés

→ Autres ?

# Chiffres clés - CBS

En PACA, au titre des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> échéances :

Nature	Linéaire en PACA (km) ...	... dans le Var
<b>Voies ferrées</b>	<b># 400</b>	<b>56</b>
<b>Autoroutes concédées</b>	<b># 680</b>	<b>178</b>
<b>Routes Nationales</b>	<b># 390</b>	<b>17</b>
<b>Routes départementales</b>	<b># 2270</b>	<b>812</b>
<b>Routes communales</b>	<b># 670</b>	<b>80</b>
<b>Total</b>	<b>4410</b>	<b>1143</b>



**Cerema**

Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Méditerranée

**Merci de votre attention**